

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

**Secrétaire de séance :** Sandrine PASSEBON

**OBJET : Passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de la Solidarité au Secours Catholique Échiré – Saint Gelais**

Vu la délibération du 10 décembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux au sein de la Maison de la Solidarité,

Vu le courriel en date du 28 septembre 2022 par lequel le Secours Catholique Échiré-Saint Gelais a sollicité l'extension de la mise à disposition des locaux dans le cadre de son programme d'aide aux devoirs,

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au Secours Catholique Echiré – Saint Gelais, au sein de la Maison de la Solidarité.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la passation de l'avenant n°1 tel que présenté ;**
- **d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.      25 OCT. 2022  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :      26 OCT. 2022